

Ville de Landivisiau - Séance du 8 juillet 2021 - n° 2021/402

## **MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS COMMUNAUX**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

**CONSIDERANT** qu'afin d'accompagner l'évolution des services, il y a lieu de procéder aux ajustements suivants :

1. suite à des départs à la retraite :

- création d'un poste d'assistant socio-éducatif,
- création d'un poste de rédacteur,

2. suite à des mobilités :

- transformation d'un poste d'adjoint administratif en rédacteur,
- transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps non complet (17h30), en auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet,

3. dans le cadre de vacances de postes liées à des absences longues durées :

- création d'un poste de rédacteur,
- création d'un poste d'adjoint administratif,
- création d'un poste d'adjoint technique,

4. dans le cadre des avancements de carrière :

- transformation d'un poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal,
- transformation de 6 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,
- transformation d'un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 30 juin 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 juillet 2021

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le..... 9/7/21

Et de la publication, le..... 9/7/21

Fait à Landivisiau, le..... 9/7/21

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

